



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 87 CONCERNANT PERNOD RICARD

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



PERNOD RICARD

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 NOVEMBRE 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 9 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du premier dirigeant ouvre l'éventualité du maintien du bénéficiaire des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Par ailleurs celle-ci prévoit la possibilité pour le premier dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, sans que soit apporté de précision quant à un éventuel plafond de cette rémunération.



Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d' entreprise AFG version 2022 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de Direction.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de PERNOD RICARD

Le conseil d'administration de PERNOD RICARD comportera, à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives à des membres du conseil sont acceptées, 50% de membres libres d'intérêt en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alexandre Ricard	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	50	FR	10	2024	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Patricia Barbizet	Administratrice référente	Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	4	2026	0	2		P	M
	Wolfgang Colberg	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	62	DE	14	2024	0	4	M		
	Brice Thommen	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	43	CH	1	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	51	FR	10	2026	1	4			M
	César Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	61	FR	14	2024	0	1		M	
	Maria Jesus Carrasco Lopez	Représentante des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	51	ES	4	2022	0	1			M
	Paul Ricard SA rep par Patricia Ricard Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	59	FR	1	2025	0	1			
	Veronica Vargas	Représentante d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	41	ES	7	2025	0	1			
	Virginie Fauvel		Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	2	2024	0	2			
	Anne Lange		Libre d'intérêts	100%	F	54	FR	6	2025	0	4		M	
	Philippe Petitcolin		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	3	2023	0	2	P		
	Namita Shah		Libre d'intérêts	100%	F	54	FR	1	2025	1	1			
	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	53	UK	7	2023	0	4	M		P



2. Spécificités

- Les statuts de PERNOD RICARD comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de 10 ans.
- Les statuts de PERNOD RICARD comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- Existence d'un pacte d'actionnaires (prévoyant notamment un droit de préemption et des dispositions en matière de vote) qui lie notamment Société Paul Ricard à Rafael Gonzalez Gallarza.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

